L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux & Ateliers

323 RUE DE CHARTRES

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés des Premier et Quatrième Districts à l'Encan.

Les quatre rangées de Résidences Nos 2627-29-31-33 rue Rousseau, encoignure de la rue Quatrième,

Cottage Double Nos 1205-07 rue Clara, et le Cottage Double 1213-15 rue Clara seront vendus à l'enchère Publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

MARDI, LE 3 JANVIER, A MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74 241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 3 janvier 1905, à midi, la propriété ci-après—

1° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros 1 et 2, de l'îlet No 11 (maintenant 43) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième, Thomas (anciennement rue Fulton) d'après le plan No 58 dans les registres de G. R. Stringer, ancien notaire. Lesdits lots mesurant comme suit à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32' de face à la rue Rousseau par 118' 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième, et le lot No 2 41' 9" de face à la rue Rousseau, par 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme Nos 2627-29-31-33 rue Rousseau.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Clio, Willow (autrefois rue Martin), et la rue Erato, désigné par le No 7 sur un plan dressé par A. S. Phelps, ancien voyer, le 1er janvier 1846, et d'après un autre plan par Giraud et Castaing, anciens architectes le 28 avril 1851 et déposé en l'étude de E. H. Ker, ancien notaire. Le dit lot mesurant en mesure américaine 32' de face à la rue Clara plus ou moins, par 126' 7" 1" de profondeur plus ou moins. Entre lignes parallèles et étant à une distance de 32' de l'encoignure des rues Clio et Clara. Les améliorations sont connues comme 1205-07 rue Clara.

3° Un autre certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, désigné par le No 9 sur le susdit plan et mesurant aussi 32' à la rue Clara plus ou moins par 126' 7" 1", plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles et étant à une distance de 96' de l'encoignure des rues Clio et Clara. Les améliorations consistent en un cottage double connu comme 1213-15 rue Clara.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance s'il y en a, à un an ou en un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication le même devant être garanti avec 5 pour cent hypothèque d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 devant être payées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs les assurances devant être payées en cas de feu au vendeur des billets devant être remis par l'acquéreur en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Courtier de Propriétés Foncières.
P. A. Ducros, avocat.
F. D. Charbonnet, avocat.
27 nov—27—déc 4 11 18 25—janv 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Spéculation.

NO 313 RUE N. REMPARTS,

Traversant à la rue Bassin. Contigue à l'usine de la Merchant's Electric Co.

Et les Propriétés Désirables pour Placement,

No 805 rue Royale, No 1210 rue Galvez et No 1215 rue Galvez

A L'ENCAN, A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE,

MARDI, 10 JANVIER 1905, A MIDI.

No 74,742—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D—Interdiction de Charles Garvey.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, le dit ordre date et signé le 29 novembre 1904, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 10 janvier 1905 à midi les propriétés foncières suivantes:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et désigné comme lot No Trois de l'îlet No 11, lequel est borné par les rues Remparts, Conti, Bienville et Bassin, sur un plan de cette partie de la ville appelée la "Commune", lequel dit lot mesurant plus ou moins trente et un pieds de face sur chacune des rues Remparts et Bassin sur une profondeur s'étendant de l'une à l'autre des dites rues de cent vingt pieds, plus ou moins le tout en mesures françaises.

Les améliorations sont connues No 313 rue N. Remparts et consistant en une résidence entend de en briques. La propriété sera vendue sujette au bail ci-dessus. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Ste-Anne et Dumaine, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Royale sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Dumaine par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. F. Durel.

Les améliorations sont connues comme le No 805 rue Royale et consistant d'un cottage-résidence. La propriété sera vendue sujette au bail ci-dessus. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Quartier, Miro et Hôpital, et mesurant trente pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente cinq pieds entre lignes parallèles, lequel lot est composé de la moitié du lot B sur un plan fait et signé par D. M. Brosnan, voyer de ville, daté le 1er septembre 1875 et annexé à un acte de vente par devant J. Bendernagel, notaire, le 12 septembre 1885, étant la moitié dudit lot, le plus près de la rue Quartier et commençant à quatre vingt treize pieds, dix pouces de l'encoignure de la rue Hôpital.

Les améliorations sont connues comme No 1215 rue Galvez et consistant d'un cottage résidence. La propriété sera vendue sujette à bail ci-dessus. Des détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront issues sur application.

4° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Quartier et désigné par la lettre "B" et ayant en mesure américaine, les dimensions suivantes, à savoir: Cinquante quatre pieds sept pouces, et deux lignes de face à la rue Galvez, sont trente six pieds, neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot "A", sont quarante deux pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Quartier et quarante pieds cinq pouces et deux lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve, le tout d'après un plan fait par Edgar Villié, architecte le 3 septembre 1881 et d'après aussi, à un plan, du dit lot fait par ledit Edgar Villié, et annexé à un acte de Joseph Cuvellier notaire, le 29 novembre 1882.

Les améliorations sont connues comme le No 1210 rue Galvez et consistent en un cottage résidence. La propriété sera vendue sujette au bail à-dessus. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront issues sur application.

Conditions — Un tiers comptant et la balance en un et deux ans, représentée par des billets de gré de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1905, payer pour les actes de vente pardevant Marshall Quintero notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 313 rue Baronne.
MM. Clegg & Quintero, avocats. Bâtisse Hennen.
4 déc—4 11 18 25—janv 1 6 9 10

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 octobre 1904, dans l'affaire de la succession de Pedro Cuquet, No ——, Division E, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, MARDI, le 27 décembre 1904, la propriété foncière ci-après:

Trois lots de terre dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet No un (1), borné par le Chemin public les rues Orléans, Odéon et Homer désignés comme lots numéros 1, 2, 4, 25, 26 et 27, lesquels mesurant comme suit: le lot numéro un, formant l'encoignure du Chemin public et de la rue Odéon et mesurant 32' 3" de face au Chemin public, sur 191' de profondeur et façade à la rue Odéon, 178' 4" 3" sur la ligne du lot numéro deux (2) et 29' 5" en largeur dans le fond. Le lot numéro deux, mesurant 32' 3" de face au Chemin Public sur 178' 4" 3" de profondeur sur la ligne du lot numéro un (1) 165' 9" 9" sur la ligne du lot numéro trois (3) et 29' 5" 4" de largeur dans le fond, le tout d'après le plan de Joseph Cuvelier, daté le 26 février A. D. 1837. Mais ces mesures dessdits lots maintenant plus ou moins par rapport aux empiètements du fleuve. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, avec mansards, servant de magasin et résidence, dépendance et écurie. Lot numéro quatre (4) mesurant 30' plus ou moins de face au Chemin Public, 30' de largeur sur la ligne du fond sur 128' 6" de profondeur sur la ligne du côté droit et 154' 2" de profondeur de l'autre côté ou la ligne de côté gauche, d'après le plan dudit lot par Edgar Villié, voyer, daté le 25 octobre A. D 1882, annexé à un acte de James Fahey, ancien notaire en cette ville daté le 22 janvier 1883, mais les mesures étant maintenant plus ou moins. Les améliorations sur le lot numéro quatre (4) consistant en une petite maison simple en bois; le lot numéro vingt cinq mesurant 29' 6" de face à la rue Odéon sur 117' de profondeur. Les lots numéros vingt six et vingt sept mesurant chacun 29' 6" de face à la rue Odéon sur 117' 8" de profondeur d'après le plan desdits trois lots décrits les derniers fait par J. A. Preyé, daté le 25 mai A. D. 1843, et déposé en l'étude de Joseph Cuvelier, ancien notaire de cette ville.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou deux ans de crédit à 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de 1904 devant être assumées par les acquéreurs. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant M. S. Mahoney, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur.
26 nov—26 27—déc 3 10 17 24 27

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE WILLIAM HARDING.

No 74,431—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

Par J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 830 rue Commune, JEUDI, le 15 déc 1904, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 23 nov. 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 102 A (maintenant ——), borné par les rues Jackson (maintenant Général Ogden), Septième (maintenant Hickory), Mary (maintenant Eagle) et Cohn, désigné comme lot No 10, et mesurant 30 pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Mary (ou Eagle) et Cohn. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Acquis le 22 mai 1900, livre 177, folio 386.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et faire un dépôt de 20 pour cent avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 déc—4 8 15

Cottage Double.

Dans le Quatrième District.

Nos 2916-18 Rue Troisième.

Dans l'affaire de la succession de Mme Bertha Fisher (née Hanson).

No 74,353—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Par J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune, près de la rue Baronne, JEUDI, le 15 décembre 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 10 décembre 1904, par l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-près décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations etc., quatrième district de cette ville, îlet numéro 4[illegible]3, borné par les rues Troisième, Quatrième, Willow et Claiborne, désigné par le No 6 et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt sept pieds de profondeur.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance, s'il y en a, en des termes d'une année après la date de février, huit pour cent d'intérêt payé de la date de la vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent, le pacte de non aliénando, et l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1904, et l'acte de vente devant être passé pardevant E. D. Veil, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villemeuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille..... 25c.
Grand Format..... 50c.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

ILET DE TERRE

D'une Grandeur Extra dans la Section des Chantiers

De bois de construction et de manufacture du Premier District, à un îlet seulement du Nouveau Bassin et à deux îlets du chemin de fer électrique de la rue Washington

Succession de Samuel Powers.

No 42,592 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 3 janvier 1905, par JAS A. BRENNAN, encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 42,592, daté et signé le 2 décembre 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot No 2 dans Marley, maintenant l'îlet No 742 de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Marley, maintenant Lowerline, les rues St Pierre, Dix-septième, maintenant Vénus, et Versailles, maintenant Aglaé, ayant une façade de trois cent cinquante pieds (350) chacun sur l'avenue Marley, maintenant la rue Lowerline, et la rue St Pierre, et deux cent cinquante (250) pieds sur chacune des rues Dix-septième ou Vénus et Versailles ou Aglaé.

Conditions Comptant—10 0/0 de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.

4 déc—4 11 18 25—janv 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Double de Choix

No 218 et 220 rue Alix.

A proximité du Ferry, Marché, Eglises et Ecoles.

Succession de Adeline Brown, femme d'Alfred Clark.

No 74 540—Division A—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

IL SERA vendu à l'enchère publique par JAS A. BRENNAN Encanteur, Bureau 733 rue Union, MARDI le 27 décembre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, daté et signé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, le 22 novembre 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite à savoir

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième district de cette ville désigné comme lot No 18 dans l'îlet No 7 autrefois No 21 borné par les rues Alix, Séguin, l'avenue Pélican et la rue Bunny (autrefois Peters) d'après un plan par Allen D'Hécourt, voyer, le 18 mars 1842 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville, d'après lequel ledit lot mesurant en mesure française trente [30] pieds de face sur ladite rue Alix sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Les améliorations comprennent le cottage double 218 et 220 rue Alix et loué pour environ 316 par mois.

Conditions—Comptant, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant E. H. Seymour notaire, aux frais de l'acquéreur

27 nov—27—déc 4 11 18 25 27

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—

Je certifie par le présent, que le 7me jour de décembre 1904, jugement a été rendu en cette cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

—Interdiction de Victoria Marie Rose Ruette, veuve de Charles Barr—No "6,550.

Dans cette affaire soumise pour adjudication la Cour étant de l'opinion qu'il a été pleinement démontré par l'évidence produite que la défenderesse Victoria Marie Rose Ruette veuve de Charles Barr est aliénée sans espoir de guérison et devrait être interdite;

Il est ordonné, adjugé et décrété que ladite Victoria Marie Rose Ruette, veuve de Charles Barr soit et est par le présent déclarée incapable d'accomplir validement aucun acte qu'une personne saine et compétente peut accomplir et conséquemment qu'elle doit et est par le présent interdite à tous les fins et buts.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 décembre 1904.

Jugement signé en cour ouverte le 13 décembre 1904.

Signé: JOHN ST-PAUL, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et posé le sceau de ladite Cour, à la ville de la Nouvelle Orléans, le 13me jour de décembre en l'an de notre Seigneur, mil neuf cent quatre

P. A. DUCOING,
Député-Greffier.
15 déc—15 18 21

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Sebastian Serina.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,947—Division B—Attendu que veuve Françoise Serina a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sebastian Serina, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. Lentenschlaeger, avocate.
15 déc—15 19 24

Succession de A. E. Lessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 74,102—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Amanda Blomberg, veuve de A. E. Lessing, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
S Wolff avocat. 14 déc—14 18 23

Succession de Patrick Bannon et Veuve Patrick Bannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72 837—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, exécuteur testamentaire datif de la succession de Patrick Bannon, et administrateur de la succession de veuve Patrick Bannon, née McGovern, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier Cunningham & Cunningham, avocats. 11 déc—11 15 20

Succession de Joseph Lobstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74 921—Division A—Attendu que Albert Lobstein a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Lobstein, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cha les Rosep, avocat. 9déc—9 12 16

Succession de William Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74,934 — Division D—Attendu que Mme Kate Dillon, née Redmond, veuve de William Dillon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Dillon décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.
10 déc—10 14 19

Succession de Gustave Rumont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,039—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Gustave Rumont, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. E. & O. S. Livaudais, avocats.
10 déc 10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE EUGENE CRETIEN, Jr.

No 42,585—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, Hon. Fred D. King, président, ledit ordre daté et signé le 11 novembre 1904, et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 20 décembre 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Union, Paix, Dauphine et Bourbon, désigné par la lettre "D" sur un plan de Seghers, voyer, et mesurant 29' 4" de face à la rue Paix, 60' 8" de profondeur sur le côté le plus près de la rue Bourbon, et 60' 2" de profondeur sur le côté le plus près de la rue Royale et 29' 4" sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, contenant galerie sur le côté et huit chambres. Dans la cour se trouvent hangar citerne etc.

Conditions—Comptant. Toutes les taxes de et incluant celles de 1904 seront payées par le vendeur. L'acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
331 rue Carondelet.
20 nov—20 27, déc 4 11 18 19 20

THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées. La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.

Remorquage à des Prix Modiques.

Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; à Alger, au Dry Dock. Phone 38.

Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315,

PHONE 576.

18sept—10m—dim mer ven

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

1786 acres de terre

Dans la paroisse de Livingston.

Succession de James Clark.

Mme Alice Lee McCoylet née L. Z. Gower, No 69,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Par DENIS, DANZIGER & TESSIER Encanteurs Bureau 134 rue Carondelet JEUDI, le 12 janvier 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mai 1904 et signé le 13 mai 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, située dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, à savoir:

1° Le nord 1/2 section fractionnelle 22, contenant 316.83 acres.

2° Les lots 1 et 2 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 et S. E. 1/4 et S. E. 1/4 de la section N. E. 1/4 2 contenant 173.84 acres.

3° 1/2 O. de la N. O. 1/4 et N. E. 1/4 du S. O. 1/4 de la section 21, contenant 119-90 acres.

4° La fraction S. 1/2 de la section 22, et le lot 8 de la section fractionnelle 23, contenant 124.28 acres.

5° Les lots 3, 4 et 5 de la section 23, contenant 125.80 acres.

6° S. 1/2 de la section 25 contenant 279 acres.

7° Les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la section 28 contenant 367 acres.

8° La section fractionnelle 15 contenant 185 acres.

9° 47 acres de la section 33, sur le "East Fork" du Bayou Barbary, 10.50 acres dans l'extrémité sud de la section 39.

10° 50 acres dans l'extrémité sud de la section 39.

11° 100 acres dans la section 42, connue comme la "Demar's Place" dans toutes les propriétés ci dessus T. 8 S. R. 5 E.

Conditions—10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Joseph F. Walton, notaire, aux frais des acquéreurs.

Pierson, Walton & Pierson, Branch K. Miller, avocats.
11 déc—11 18 25—jan 1 8 12

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

835 - 837 AVENUE ESPLANADE,

Entre Bourbon et Dauphine

1017 RUE TOURO,

Entre Remparts et St-Claude.

Succession d'Antonio Fornaris.

No 74,538—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Par SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur — Bureau 902 rue Perdido.

Mercredi, 11 janvier 1905.

à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 6 décembre 1904 dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet No 157 borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Bourbon et Dauphine, lequel lot est désigné par la lettre "A" et commence à une distance de 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de l'encoignure de la rue Dauphine, et mesure 34 pieds 10 pouces 3 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 65 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, d'après un croquis de C. A. de Armas, voyer, daté le 4 novembre 1858, annexé à un acte de M. T. Durnes autrefois notaire, daté le 8 novembre 1881 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 835-837 avenue de l'Esplanade.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de H. Nisler par acte de Charles J. Théard, notaire, daté le 29 novembre 1898, enregistré C. O., livre 17[illegible], pag. 65.

2° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 375, borné par les rues Touro (autrefois Union), Français, Rempart et St Claude, lequel lot mesure 27 pieds 4 pouces de face sur la rue Touro, par 155 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et fait partie du lot original No 60, sur un plan du Faubourg Marigny, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1017 rue Touro.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de E. Abat par acte pardevant E. Bouny, autrefois notaire, daté le 27 janvier 1873, enregistré C. O., livre 100, page 631.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant et la balance à un crédit de un an en de un et deux ans à l'option des acquéreurs, divisée en coupons égaux représentés par les billets des acquéreurs, portant 6 pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal à la portion du crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat.
11 déc—11 18 25—jan 1 8 11

AVIS AUX CREANCIERS.

Léon Irwin versus Pugh Lime Transportation Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73 100—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Burt W. Henry, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. T. M. et J. D. Miller, avocats. 11 déc—11 16 21

Levinson et Casey, en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,508—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John P. Casey, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — K. V. Richard, avocat.
10 déc—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriété de Valeur dans le Troisième District

Dans l'affaire de Mme Bertha Regas vs les mineurs Emile, Oswald et Louis Mohr et als.

No 74,651—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Par J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune — JEUDI, le 12 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 29 novembre 1904, et signé en cour ouverte le 5 décembre 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci après décrites à savoir—

Premier—Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet Nos 505 506, borné par les rues Annette, Villeré, Urquhart et St Bernard, désigné par le No "vingt" sur un plan fait par C. A. De Armas, le 3 novembre 1856; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Annette et Villeré et mesurant 30 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Annette sur 101 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Villeré, mesure américaine. Les améliorations sur ledit lot portant les Nos municipaux 1382 et 1384 rue Annette.

Deuxième—Un lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No Trois et mesurant 3 pieds de face à la rue St Bernard, 91 pieds 6 lignes de profondeur sur une ligne le séparant du lot No 2, aussi 102 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 28 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations sur ledit